

Épopée du service postal en France et dans le monde

Dans l'antiquité



C'est généralement le fondateur de l'empire perse, Cyrus le Grand (VI^e siècle avant notre ère), qui est crédité de la mise en place du premier service postal, appelé en grec *angaréion*.

491 av. J.-C. - Bataille de Marathon : un messager au nom de Philippidès court annoncer la victoire aux habitants d'Athènes.



Le système a été repris par le général macédonien Antigone le Borgne (-382 à -301) ainsi qu'en Égypte sous la dynastie lagide (IV^e siècle au I^{er} siècle). L'un des plus anciens documents relatant un service postal, essentiellement destiné au pharaon et à son ministre des finances, est un papyrus datant de -255. Celui-ci s'effectuait à pied, sur des distances considérables. Le service était si périlleux que les préposés léguaient fréquemment leurs biens à leurs enfants avant leur départ.



Époque romaine



Le premier service postal bien documenté est celui de Rome appelé *cursus publicus*. Organisé à l'époque d'Auguste (62 avant notre ère/14 de notre ère).

« Pour que l'on pût facilement et plus vite lui annoncer et lui faire connaître ce qui se passait dans chaque province, il fit placer de distance en distance sur les routes stratégiques, d'abord des jeunes gens à de faibles intervalles, puis des voitures. Le second procédé lui parut plus pratique, parce que le même porteur de dépêche faisant tout le trajet, on peut en outre l'interroger en cas de besoin »



Ces services étaient réservés à la correspondance de l'État ; un autre service destiné aux citoyens fut créé par la suite.

Les courriers du *Cursus Publicus* appelés *tabellarii* ou *speculatores* parcouraient en moyenne 75 km par jour en profitant du système de relais pour changer de monture. Les voies de communications, leurs interconnexions, les distances entre les principales cités, les relais du *cursus publicus* nous sont connues par la table de Peutinger.



Rome possédait un vaste réseau de voies reliées les unes aux autres, qui s'étendait sur plus de 320 000 km à son paroxysme.

Au moyen-âge

En Europe

Francesco Tasso (francisé en **François de Tassis** ou **François de Taxis**, germanisé en Franz von Taxis ou Franz von Thurn und



Taxis), né à Cornello dei Tasso, en 1459 et mort à Bruxelles en 1517, est l'un des organisateurs du premier service postal européen, la *Kaiserliche Reichspost*. Il fut maître général des postes des Habsbourg et ministre des postes pour l'Espagne en 1504 sous Philippe Ier de Castille.

En 1490, François et son frère Janetto organisèrent, pour Maximilien I^{er} du Saint-Empire, un véritable service postal sur l'ensemble de ses possessions et territoires alliés, tels que les Pays-Bas espagnols, la Bourgogne, l'Autriche, puis l'Espagne.



En 1512, l'empereur Maximilien I^{er} anoblit la famille qui s'appellera désormais *Taxis* et contrôle la totalité de la poste européenne à l'exception notable de la France.

En 1516, François de Taxis fut chargé par Charles Quint de créer un service spécial dont bénéficiera François I^{er}. En contrepartie de cette faveur, le roi de France laissera libre passage au courrier de Charles Quint vers l'Espagne.



En France

Le premier service postal interurbain est né en France, au Moyen-Age, grâce aux ordres religieux, à l'Université de Paris et aux villes, voire même aux corporations.

En 1477, Louis XI (1423-1483), Grand roi de France, institue dans le royaume un service de relais assurant la fourniture de chevaux, seul moyen de transport rapide à l'époque. C'est le premier réseau de poste français. Il est inspiré par l'idée que l'existence d'un système centralisé de poste royale ne peut que renforcer le pouvoir monarchique.



Les chevaucheurs de l'écurie royale utilisent ces relais dits de la poste aux chevaux pour échanger leur monture fourbue contre un cheval frais et assurer ainsi le transport à vive allure de la correspondance officielle du souverain.



A côté de la poste royale, la poste de l'université subsiste également, disposant de routes postales propres. Le double monopole ainsi organisé ne s'applique pas seulement au trafic du courrier.



Au XVI ème siècle

En France



Sous Henri IV, **Fouquet de la Varane** alors contrôleur général des postes, met la poste d'État à la disposition du public (Édit du 8 mai 1597) et autorise la création de nouveaux relais, ce qui lui permet d'accroître



progressivement le rayon d'action des relais royaux, au détriment des messagers de l'université, en ouvrant de nouvelles routes postales entre les villes du royaume.

La création d'offices achetés par leurs titulaires et dont le produit de la vente est affecté au Trésor royal date d'Henri III se révèle fort lucrative.



Le système de bail est maintenu jusqu'à la Révolution. Il recouvre, d'une part, la concession

de relais de poste (poste aux chevaux) ; d'autre part, la concession du transport du courrier (poste aux lettres) ; enfin, celle du transport des plis volumineux et des colis (messagerie). Pen-



dant toute cette période, les fermiers généraux des postes constituent d'énormes fortunes.

Du XVII ème au XIX ème siècle

En France



Sous Louis XIV, en 1622, Michel Le Tellier **Marquis de Louvois** réorganise les services de la poste, met fin aux fonctions de Maitres des Postes qui exerçaient pour eux même et centralise les services en créant la ferme Générale des Postes.



Par cette organisation Louvois pourra plus aisément suivre le respect des ordres donnés et fixer lui-même les tarifs postaux. Il conclura également des accords avec les postes étrangères.



Au XIXe siècle, devenue administration d'État, la poste est en pleine expansion. Au 1er janvier 1830, est créé le service rural. Toutes les communes de France sont pourvues d'une boîte à lettres pour recueillir les envois et les correspondances sont distribuées dans toutes les communes.



L'arrondissement rural du Bureau de Direction de Crest, dès sa création, dessert 30 communes dont celle de Saoû.

En aout 1878, la commune de Saoû obtient l'installation d'un Facteur-Boitier.

Au XIX ème siècle - la grande réforme

En Europe

Rowland Hill (né le 3 décembre 1795 à Kidderminster et mort le 27 août 1879 à Hampstead) est considéré comme une personnalité importante de l'histoire postale pour avoir réalisé en 1839 la Réforme postale qui bouleversa les régimes postaux européens.



La politique du *Postmaster General* (directeur général de la poste) qu'il incite à conduire, entraîne une baisse importante des tarifs postaux et l'encouragement du port payé par l'expéditeur au détriment du traditionnel port dû par le destinataire. Des deux moyens proposés aux expéditeurs, ceux-ci préfèrent le timbre postal à l'entier postal. Rowland Hill est considéré comme un des inventeurs du timbre-poste pour avoir fait émettre officiellement le premier d'entre eux, le Penny Black, le 6 mai 1840.



En France

Dès 1839, certains parlementaires proposent une réforme de la poste sur le modèle de celle qui a débutée en Angleterre. A cette époque la France postale est divisées en zones et il existe une multitudes de taxes. Le système est complexe. Le montant du port d'une lettre est plutôt élevé et est acquitté par le destinataire. Le commerce s'en trouve pénalisé. Malgré cela pendant près de sept ans le ministère des Finances bloquera toute réforme postal.

C'est le 24 août 1848, grâce à **Etienne Arago**, alors à peine au pouvoir comme directeur des Postes, que la réforme postale promulguée par un décret loi autorise l'administration à émettre des timbres postes.



La mise en application du décret loi est fixé au 1er janvier 1849. Il reste donc que quatre mois pour créer le premier timbre poste et approvisionner tous les bureaux avec plusieurs million de vignettes.



Le premier timbre émis en France au 1er janvier 1849 fut le 20 centime noir, tarif de la lettre courante de moins de 7,5 g.



Deux autres timbres à 1 franc sont émis la même année. Le premier dès le 1er janvier, de couleur vermillon, le second en décembre de couleur carmin.



Dans le monde, création de l'UPU

En 1863, Montgomery Blair, Postmaster General des Etats-Unis d'Amérique, organisa une conférence à Paris. Des délégués de 15 pays d'Europe et d'Amérique se réunirent et réussirent à établir un certain nombre de principes généraux pour les accords réciproques. Mais la portée de leurs décisions était limitée et ils ne parvinrent pas à dégager un accord postal international.



Cette tâche revint à Heinrich von Stephan, haut fonctionnaire postal de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Il conçut un projet d'union postale internationale et le Gouvernement suisse ouvrit à Berne, le 15 septembre 1874, une conférence à laquelle participèrent des représentants de 22 pays. Le 9 octobre de la même année – date à laquelle on célèbre désormais la Journée mondiale de la poste – fut signé le Traité de Berne, établissant l'Union générale des postes.



Le Traité de Berne de 1874 permit de transformer une complexe myriade de services et de règlements postaux internationaux en un territoire postal unique destiné à l'échange de lettres. Les obstacles et les frontières qui entravaient la libre circulation et le développement du courrier international furent enfin supprimés.

Au congrès de Paris, en 1878, l'organisation adopte le nom d'UNION POSTALE UNIVERSELLE pour refléter le nombre croissant d'adhérents.



Le siège de l'UPU est à Berne en Suisse et la langue officielle des échanges postaux est le Français.

Au XXème siècle - la croissance

En France

Forte de son monopole juridique et face à la croissance, la poste se modernise :

Machine à oblitérer Daguin



Motorisation de la distribution



Transport par trains, par avions



Au XXème siècle

Automatisation et diversification

En France

Automatisation du traitement du courrier, contrôle d'affranchis-



sement, tri selon destination



Et se diversifie par la création des services financiers : compte chèque en 1918 et banque postale en 2006



La réforme de 1990 crée France Télécom pour reprendre les services de téléphonie, exploités par la Poste depuis 1880.



Dès lors, le monopole juridique ne s'appuie plus que sur le transport physique de messages par un réseau de relais humains assurant l'acheminement.

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

En France et dans le monde

Jusqu'au milieu du siècle dernier, le transport physique des messages a été le seul moyen de communication à distance que connaissait l'humanité. Depuis, les choses ont bien changé. Le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision, le fax, et maintenant Internet, courriel et SMS ont réduit à néant cette exclusivité originelle.



Pour les postes du monde entier, l'avènement de la société de l'information constitue un véritable ébranlement culturel et la fin de la " poule aux œufs d'or " des finances publiques.

Le volume des correspondances distribuées par La Poste est en chute libre. Comment assurer l'avenir de ce service public ?

Plusieurs pistes sont ouvertes et en voie de développement :

- Création des agences postales communales ou commerçantes.
- Nouveaux services à domicile : visite du facteur ; livraison de repas , de médicaments ; téléassistance ; tablette Ardoiz pour seniors .
- Les restructurations du service courrier pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.
- L' Identité numérique vérifiée par La Poste permet de prouver son identité en ligne.

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

En France, la baisse du volume de courrier est de plus en plus vertigineuse, passant de 18.8 milliards de plis en 2010 à 7.3 milliards en 2021. Le service distribution est déficitaire depuis 2018. La Poste tente de s'adapter.

Au premier juillet 2011, l'offre est élargie : *pour coller davantage aux attentes des consommateurs, la Poste complète sa « gamme de courrier rapide »*. La Marianne de Yves Beaujard inaugure la nouvelle tarification.

Le timbre « **Ecopli** » précédemment de couleur verte prend la couleur grise à 0.55 €*.



Le timbre de couleur verte est désormais affecté à la « **Lettre Verte** » à 0.57 €*. Ce service est nouvellement créé pour être distribué sous 48 h**. Il est présenté comme *étant plus respectueux de l'environnement car les lettres ne prennent pas l'avion*.



Le timbre de couleur rouge, déjà bien connu, est désormais dénommé « **Lettre Prioritaire** » à 0.60 €* pour être distribué dès le lendemain**.



Dans la pratique, les lettres prioritaires et les lettres vertes sont traitées simultanément, notamment tris de nuit sur les plateformes de traitement, les délais d'acheminement sont les mêmes.

*Tarifs pour la lettre de 20 g au 1er juillet 2011

**délai indicatif.

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

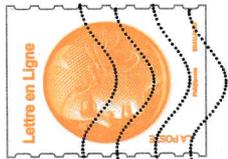
Parallèlement, La Poste crée un nouveau service numérique :

« **La Lettre en Ligne** »
pour un coût de 0.99 €
(tarif 2011 pour une lettre en
noir et blanc d'une page).

*Sans vous déplacer, de
partout dans le monde,
le courrier créé sur
votre ordinateur, trans-
mis sur votre compte à
La Poste, avec
l'adresse du destina-
taire, sera imprimé par
La Poste et distribué
par le facteur.*

*Tout envoi fait envoi
avant 19 h est distribué
le lendemain par le fac-
teur (délai indicatif).*

La lettre en ligne est
distribuée dans une en-
veloppe à fenêtre mu-
nie d'un timbre spéci-
fique de couleur
orange, créé par Yves
Beaujard et imprimé di-
rectement sur l'enve-
loppe (entier postal)



Lettre
en Ligne

LA POSTE
17-11-11

26479A
FRANCE

1912740253300001 00580
M. GOETTER JEAN-JACQUES
QUARTIER CHIONNE
26400 EURRE



Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

La « Lettre en Ligne » existe aussi en version « **Lettre Recommandée en Ligne** ».

Comme pour la « Lettre en Ligne », le courrier est créé sur votre ordinateur et transmis sur votre compte à La Poste, avec l'adresse du destinataire puis vous choisissez l'option de recommandation.

La lettre peut être imprimé par La Poste et distribué par le facteur.

Si vous le souhaitez, elle peut aussi être transmis au destinataire par email s'il dispose de l'Identité Numérique de La Poste

Quel que soit le mode de distribution, la lettre recommandée bénéficie de la même valeur légale.

AFFRANCHISSEMENT EN COMPTE
LA POSTE
AUTORISATION N°5
77327 LOGNES PIC

17408500979
1F00020724344

1940850142600001 00000

M. GOETTER JEAN-JACQUES
QUARTIER CHIONNE
26400 EURRE

RECOMMANDÉ
M. GOETTER JEAN-JACQUES
QUARTIER CHIONNE
26400 EURRE
FRANCE

Déposé le 26/03/2014
17408500979

1F 000 207 2434 4

DESTINATAIRE

Déduire 7 grammes

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

En 2022, la lettre en ligne adopte un timbre rouge à l'effigie de

Marianne l'engagée, créé par Yseult Digan et imprimé directement sur l'enveloppe (entier postal).



Lettre en ligne



Pris en charge par La Poste le : 06/07/2021
2011873296N00001 01120



MME GOTTIER ANNE-MARIE
QUARTIER CHIONNE
2482 ROUTE D UPIE
26400 EURRE



Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

Au 1^{er} janvier 2023, la réforme sera plus profonde :

+ de services

Une gamme de produits centrée sur les services adaptés aux usages de nos clients

La Poste doit s'adapter aux évolutions des attentes clients désormais plus en demande de services que de délai.

+ écologique

Un nouveau standard ralenti pour contribuer à l'engagement écologique du Groupe

Le Groupe La Poste souhaite limiter le recours à l'avion, optimiser le chargement des camions et proposer des solutions de re matérialisation des courriers au plus près des destinataires afin de limiter les kilomètres parcourus.

+ fiable

La Nouvelle Gamme Courrier s'appuiera sur le nouveau standard Smart Data

La Smart Data vient remplacer le code à barre d'affranchissement et permet une meilleure traçabilité de nos plis et l'optimisation de notre outil industriel.

- La **Lettre verte** est la lettre adaptée aux envois du quotidien. Elle sera distribuée dans un délai de 3 jours*.

Courant 2023, le « timbre digital », code alphanumérique acheté avec un smartphone sur le site de La Poste pourra être utilisé en lieu et place du timbre « lettre verte ». Tarif 1.16 €**

Option « Suivi » Tarif 0.50 cts

*délai indicatif. **Tarif à partir de (pour 20 g)



Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

- Disparition de la « **Lettre Prioritaire** » sous sa forme actuelle ; le timbre courant de couleur rouge sera supprimé.

- La lettre urgente passera désormais par le numérique. En fait, ce service existe depuis le 1^{er} juillet 2011 sous la dénomination « **Lettre en Ligne** ». La lettre créée ou transmise par l'expéditeur sur son compte à La Poste (avant 20 h) est imprimée sur le lieu de destination pour être distribuée dès le lendemain par le facteur*. Ce service s'appellera désormais « **e Lettre Rouge** ». Tarif 1.49 €**



- La « **Lettre Services Plus** » (appelée aussi Lettre turquoise Services Plus) est une nouvelle lettre « tout-en-un » qui permet d'envoyer, avec un suivi inclus, des documents ou des petites marchandises dans un délai de 2 jours en France métropolitaine*. Tarif 2.95 €**



- Au-delà du suivi classique disponible sur la-poste.fr, un service de notifications expéditeur et/ou destinataire sera proposé.

- Pour simplifier la vie, le facteur pourra récupérer à la demande de l'expéditeur la « **Lettre Services Plus** » directement dans sa boîte aux lettres personnelle.

*délai indicatif. **Tarif à partir de

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique

- La « **Lettre Recommandée** » pour disposer de la preuve juridique sera distribuée dans le délai de 3 jours*. Tarif 4.83 €**

Mes envois avec **recommandé**

La Lettre recommandée est l'offre de référence pour les envois qui nécessitent une preuve juridique. Elle sera distribuée dans un délai indicatif de 3 jours.

Lettre Recommandée
J+3
4,83€**

Avec preuve juridique
Accusé de réception
en option pour envoi réglementaire

Liasse recommandée Prêt-à-poster

**Délais indicatifs – heure locale
** A partir de / net de taxe

- La « **Lettre Internationale** ». Délai selon destination. Tarif 1.80 €**



- Disparition du service « **Ecopli** » ; le timbre courant de couleur grise sera supprimé.

*délai indicatif. **Tarif à partir de

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique



Lettre en ligne



SD:875000616298951



Déposé le : 02.01.2023
2530010329R00001

00970



M GOETTER Jean-Jacques
2482 ROUTE D UPIE
26400 EURRE

- Disparition de la « **Lettre Prioritaire** » sous sa forme actuelle ; le timbre courant de couleur rouge sera supprimé.
- La lettre urgente passera désormais par le numérique. En fait, ce service existe depuis le 1^{er} juillet 2011 sous la dénomination « **Lettre en Ligne** ». La lettre créée ou transmise par l'expéditeur sur son compte à La Poste (avant 20 h) est imprimée sur le lieu de destination pour être distribué dès le lendemain par le facteur*. Ce service s'appellera désormais « **e Lettre Rouge** ». Tarif 1.49 €**

*délai indicatif. **Tarif à partir de

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique



• La « **Lettre Services Plus** » (appelée aussi Lettre turquoise Services Plus) est une nouvelle lettre « tout-en-un » qui permet d'envoyer, avec un suivi inclus, des documents ou des petites marchandises dans un délai de 2 jours en France métropolitaine*. Tarif 2.95 €**

- Au-delà du suivi classique disponible sur la-poste.fr, un service de notifications expéditeur et/ou destinataire sera proposé.
- Pour simplifier la vie, le facteur pourra récupérer à la demande de l'expéditeur la « **Lettre Services Plus** » directement dans sa boîte aux lettres personnelle.

*délai indicatif. **Tarif à partir de

Au XXI -ème siècle

Le courrier à l'ère du numérique



En 2024, la Poste crée un nouveau mode d'affranchissement
« **Le timbre au bout du stylo** ».

1-Sur votre smartphone, ouvrez l'appli « La Poste »

Rendez vous à la rubrique « timbre numérique »

Si vous n'avez pas déjà l'appli, il faut la télécharger sur « App Store » ou « Google Play » et l'installer

2-Validez et payer votre panier.

Le code à 8 caractères apparaît, c'est votre affranchissement valable 8 jours

3-recopier le code sur votre enveloppe

En haut, à droite avec un stylo à encre foncé

4-Postez votre courrier

Comme d'habitude en boîte aux lettres de La Poste

